

CONSEIL SYNDICAL du 31 mars 2021 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 31 mars 2021 à 16h30 au château de Saint Mesmin** a délibéré sur les points suivants :

Date convocation par email : Le 15 mars 2021

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : Monsieur Dany GRELLIER

Vérification du Quorum : oui

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 10 mars 2021

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Marie-Christine BURCH, Bérange SOULARD, Mélanie MULOWSKY, Rachel MERLET.

Messieurs Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU et Guillaume JEAN.

Etaient Absents : *Messieurs Valentin JOSSE, François BON, Rodolphe CHALLET*

Etaient excusés : *Mesdames Estelle GERBAUD, Véronique BERTHOMIER, Conseil départemental des Deux-Sèvres, Messieurs Philippe ROBIN, Patrice LABAEYE, Benoit SAMSON, trésorier du Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin, Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,*

Ont assisté également : Monsieur Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée, Monsieur David CHARBONNEAU, Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

A- GESTION&ADMINISTRATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Syndical réuni sous la vice- présidence de Madame Bérange SOULARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Sylvie RENAUDIN, Présidente du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, comme suit,

BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT RECETTES PREVU	INVESTISSEMENT DEPENSES PREVU
549 098.20 €	549 098.20 €
FONCTIONNEMENT RECETTES PREVU	FONCTIONNEMENT DEPENSES PREVU
277 157.27 €	277 157.27 €

1° Lui donne acte de la présentation faite du **compte administratif 2020**, lequel, peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

INVESTISSEMENT DEPENSES EMIS	INVESTISSEMENT RECETTES EMIS	FONCTIONNEMENT DEPENSES EMIS	FONCTIONNEMENT RECETTES EMIS
14 873.70 €	15 142.31 €	235 712.62 €	214 473.04 €

L'exécution budgétaire de l'année 2020 se solde par :

- un excédent de la section d'investissement de **268.61 €**
- un déficit de la section de fonctionnement de : **21 239.58 €**

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de membres du Conseil Syndical En exercice	12
Nombre de membres du Conseil Syndical Présents	8
Nombre de suffrages exprimés	7

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Approbation du Compte de Gestion 2020 dressé par Mr Benoit SAMSON, receveur.

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin

Le Conseil Syndical,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le conseil syndical réuni sous la présidence de **Madame Sylvie RENAUDIN**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2020**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2020**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019 R001 du BP inv. 2019 002 du CA fonct 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 432 500 €		
INVEST	284 075.20 €		268.61 €	233 000 €	-199 500 €	284 343.81€
				Recettes		
FONCT	51157.23 €		-21 239.58 €			29 917.65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		29 917.65 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)	31/12 2020	0,00 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2021

L'exercice comptable 2021 s'établit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les participations pour 2021 seront les suivantes :

BP FONCTIONNEMENT 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2021	RECETTES FONCTIONNEMENT	2021
Chap 011 Charges à caractère général	101 400,07 €	70 Ventes de produits	84 082,35 €
60- Achats et variations stocks	30 350,07 €	Droits d'entrée du Château	54 000,00 €
61- Services extérieurs	59 050,00 €	Vente boutique/locations diverses	30 082,35 €
62- Autres services extérieurs	11 950,00 €	Location salle	
63 - Impôts taxes et versements	50,00 €		
Chap 012 Charges de personnel	127 220,00 €		
63 - Impôts taxes et versements	1 620,00 €		
64 - Charges de personnel	125 590,00 €	74 Dotations, subventions et participations	75 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €		
Chap 042 Transferts entre section	11 629,93 €	74731 Participations statutaires Départements	60 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements	11 629,93 €	Conseil Départemental de la Vendée	30 000,00 €
22- dépenses imprévues	3 750,00 €	Fonctionnement :	30 000,00 €
Sous total fonctionnement	244 000,00 €	Investissement	0,00 €
		Conseil départemental des Deux Sèvres	30 000,00 €
		Fonctionnement :	30 000,00 €
		Investissement :	0,00 €
		74751 Participations statutaires Groupements de collectivités	15 000,00 €
		Comm. d'agglomération Boc. Bressuirais	7 500,00 €
Chap 023, Virement à la section d'investissement	0,00 €	Com.de Communes Pays de Pouzauges	7 500,00 €
Sous total	0,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	29 917,65 €
		748 Autres subventions et participations	55 000,00 €
TOTAL DEPENSES	244 000,00 €	TOTAL RECETTES	244 000,00 €

Un soutien à la communication spéciale « WE tour d'escalade » sera proposé par le département des Deux-Sèvres via la campagne d'abribus et par le département de la Vendée via le Journal de la Vendée pour le mois de juin.

Les OTSI Pays de Pouzauges et Bocage bressuirais pourraient mettre en place une journée spéciale « Ouverture de sites » à destination des hébergeurs.

Il sera aussi demandé aux instances CAF et MFR des départements si des fonds sont disponibles pour un soutien aux animations en direction des enfants.

Budget Investissement 2021

INVESTISSEMENT DEPENSES 2021	RAR 2020	BP 2021	TOTAL 2021	INVESTISSEMENT RECETTES 2021	RAR 2020	BP 2021	TOTAL 2021
Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)	340 500,00 €	28 500,00 €	369 000,00 €	Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)	233 000,00 €	881,68 €	233 881,68 €
2031 : Frais d'études et de recherche	19 000,00 €	10 000,00 €	29 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/ Drac	159 000,00 €	377,00 €	159 377,00 €
2313 : Constructions	321 500,00 €	18 500,00 €	340 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/Drac Etude	4 000,00 €	73,68 €	4 073,68 €
2135 : Installations générales				1322 : Région Pays de la Loire	36 000,00 €	281,00 €	36 281,00 €
Progr. 1029: Cour intérieure (urgence 2)	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	1322 : Région Nouvelle Aquitaine	34 000,00 €	150,00 €	34 150,00 €
2031 : Frais études et de recherche		15 000,00 €	15 000,00 €	040 : Transfert entre section		11 629,93 €	11 629,93 €
2313 : Constructions		50 000,00 €	50 000,00 €	28 - Amortissements		11 629,93 €	11 629,93 €
21: Immobilisations corporelles	92 000,00 €	4 056,42 €	96 056,42 €	R 001 : Solde d'exécution reporté		284 343,81 €	284 343,81 €
2135 : Installations générales	87 000,00 €		87 000,00 €	1641 : Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €
2158 : Autres installations techniques	5 000,00 €		5 000,00 €	10 Fonds divers		201,00 €	201,00 €
2183 : Matériel de bureau et informatique		2 500,00 €	2 500,00 €	10222 : FCTVA (budget 2019)		201,00 €	201,00 €
2184 : Mobiliers		1 556,42 €	1 556,42 €				
020 dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Dépenses imprévues							
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2021	432 500,00 €	97 556,42 €	530 056,42 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2021	233 000,00 €	297 056,42 €	530 056,42 €

B- TRAVAUX

Travaux : Retour Consultation Lot n°2 Urgence 1

Rappel de la procédure :

Nature des travaux : sauvegarde des communs du château (Local technique et tour nord-ouest)
Catégorie d'ouvrage : Restauration au titre des Monuments historiques, catégorie 2

Procédure de passation : Marché passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique

4 lots : Lot 1 maçonnerie, lot 2 charpente menuiseries, lot 3 couverture, lot 4 électricité

Marché à prix global et forfaitaire

Critère de sélection des offres : 60% Technique et 40% Prix

Mise en ligne du DCE sur la plateforme « Marchés sécurisés » le lundi 4 janvier 2021 et remise des prix le lundi 1^{er} février 2021 à 12H00

Lors du dernier conseil syndical du 10 mars 2021, 3 entreprises ont été validées pour les lots suivants :

Lot 1 – Maçonnerie : Entreprise Bâtisèvre

Lot 3 - Couverture: Entreprise Bocareno

Lot 4 - Electricité: Entreprise Delestre

Le Lot n°2 Charpente/Menuiserie : INFRUCTUEUX

Ce lot avait été jugé infructueux au vu des prestations techniques émises et du surcoût envisagé vis-à-vis de l'estimation initiale. Ainsi le cabinet NIGUES a proposé de relancer une nouvelle consultation.

Voici ci-dessous le retour de cette nouvelle consultation

6.8. Résultat de la consultation suite à relance

Trois entreprises ont été sollicitées pour proposer une nouvelle offre :

- L'Artisan du Bois (qui avait soumissionné initialement)
- SARL Dronneau
- SARL Bois et Savoir-Faire

Du point de vue de l'offre technique, les entreprises ont répondu sur les bases du cahier des charges initiales ainsi qu'en regard des points techniques soulevés lors de la première analyse.

Les propositions techniques sont de qualité équivalente et répondent valablement aux objectifs fixés, chaque candidat recevra donc la même note technique.

Récapitulatif					
Entreprises	Montant HT	Valeur technique (60%)	Valeur prix (40%)	Total	Classement
L'Artisan du Bois	96 370,44 €	60,00	37,31	97,31	3
SARL Dronneau	89 889,41 €	60,00	40,00	100,00	1
Bois et Savoir-Faire	93 052,12 €	60,00	38,64	98,64	2

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident l'entreprise DRONNEAU pour le lot 2 dans le cadre d'une relance de la consultation auprès de professionnels et relative au marché passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique pour la restauration des communs du château de Saint Mesmin (local technique et tour N/O).

Les membres du Conseil Syndical autorisent Madame La Présidente à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Les offres financières pour les 4 entreprises retenues sont donc les suivantes :

Résultat des offres (avec variante)							
Variante d'étalements (Lot 1)							
Lot	Entreprise	TF (Variante)	TO	Total HT	Rappel estimation HT	Résultat exprimé en % par rapport au coût estimé	Delta coût réel / coût estimé HT
Lot 1 : Maçonnerie	Batisèvre	149 514,53 €	34 859,07 €	184 373,60 €	219 907,84 €	84%	- 35 534,24 €
Lot 2 : Charpente / Menuiserie	Dronneau	85 927,01 €	3 962,40 €	89 889,41 €	61 673,45 €	146%	28 215,96 €
Lot 3 : Couverture	Bocareno	16 749,06 €	8 826,22 €	25 575,28 €	24 009,81 €	107%	1 565,47 €
Lot 4 : Electricité	Delestre	10 712,23 €		10 712,23 €	4 992,50 €	215%	5 719,73 €
Total HT		262 902,83 €	47 647,69 €	310 550,52 €	305 591,10 €	102%	4 959,42 €
TVA (20%)		52 580,57 €	9 529,54 €	62 110,10 €	61 118,22 F	102%	991,88 €
Total TTC		315 483,40 €	57 177,23 €	372 660,62 €	366 709,32 €	102%	5 951,30 €

Les travaux devraient pouvoir commencer semaine 16, soit à partir de la mi-avril 2021. Une réunion sera programmée avec le cabinet NIGUES, les entreprises retenues et Madame la présidente pour officialiser le démarrage du chantier en présence de la presse.

C- DIVERS

Le photocopieur actuel du château « Kyocera » de chez CPRO depuis 2014 n'est plus sous contrat depuis fin 2018. Les locations annuelles n'ont pas été réglées au bailleur LIXXBAIL depuis cette date (soit 1339.18 sur 2 ans)

Pour rappel, coût annuel moyen supporté par le syndicat en 2019 et 2020 : 1 375 € TTC. (Loyer + coût copies)

Une consultation auprès de professionnels a été effectuée pour un nouveau photocopieur dont les offres sont présentées ci-dessous :

Les offres présentées sont les suivantes :

Location copieur 2021-2025	SFERE (85)	PRINTSYS (49)	VENDEE BUREAU	CPRO (49)
Marque	Konica Minolta BHC 250-I	KYOCERA Taskalfa 2553ci	RICOH IMC2000	CANON IR ADV C3325i
Prix copie Nb	0,0025 €HT/ 3,00€ TTC le mille	0,0040 €HT/ 4,80 €TTC le mille	0,0045 €HT/ 5,4 €TTC le mille	0,0055 €HT/ 6,60€ TTC le mille
Prix copie Couleurs	0,025€HT/ 30,00€TTC le mille	0,04 €HT/ 48€TTC le mille	0,045 €HT/ 54€TTC le mille	0,057€HT/ 68,40€TTC le mille
Coût trimestriel	236,40 € TTC	210 € TTC	212,40 € TTC	356,40 € TTC
Coût annuel	945,60 € TTC	840 € TTC	849,60 € TTC	1425,60 € TTC
Contenu coût annuel	Location, maintenance et contrat assistance connectique	Location, maintenance et contrat assistance connectique	Location, maintenance et contrat assistance connectique	Location, copie, maintenance et contrat assistance connectique
Base 4500 Couleurs/an Base 10 000 NB/an	Cout annuel estimé copies : 165 € TTC	Cout annuel estimé copies : 264 € TTC	cout annuel estimé copies : 297 € TTC	Inclus
Cout global	1182 € TTC	1104 € TTC	1146,60€ TTC	1425,60 € TTC
Installation/livraison	A la commande : 240€ TTC	A la commande : 201,60 € TTC	A la commande : 216 € TTC	
Durée	21 trimestres	21 trimestres	21 trimestres	21 trimestres
CHOIX RETENU	X			

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical acceptent l'offre commerciale proposée par l'entreprise SFERE pour la location d'un nouveau photocopieur de 2021 à 2025. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Date du prochain COPIL : 05/05/2021 à 14H30, à Saint André sur Sèvre, salle du foyer.

FIN DE SEANCE, actée à 17H45